



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Ordre du jour

1) Election du secrétaire de séance	1
2) Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal	1
3) Délibération et convention de partenariat avec la Région de l'accompagnement du transport scolaire	1
4) Délibération pacte financier et fiscal 2023 – 2026 avec la communauté des communes du Limouxin	2
5) Délibération désignant un correspondant défense	2
6) Longère – état des procédures	2
7) Fournitures eaux aux communes voisines	2
8) Programme artistes à suivre (19 au 21 mai)	2
9) Fête de la Nature (dimanche 28 mai)	2
10) Choix « 100 » spectacles pour la commune	2
11) Projet de convention avec la CC du Limouxin pour délégation de la gestion Eau-Assainissement à partir du 01-01-2026	3
12) Projet ABC de la biodiversité	3
13) Projet SCIC atelier relais	3
14) Projet vidéo	3
15) Débat sur le PADD	4
16) Prémption parcelles « plaine de l'Aude »	4
17) Questions diverses	4

Conseil municipal du	14 mars 2023
Convocation du	08 mars 2023
Conseillers en exercice	10
Conseillers présents	6
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT
Heure début de séance	18H30

Absent :

Absent excusé : Annie PICCIN - Patricia REINHOLD - Simon ESCOFFIER

Présent : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Clara RIVIERE - Marion BIFANTE - Jean Claude PONS – Hedy DARGERER - Dominique DROIT

Procuration : Oui Patricia REINHOLD Non

Documents remis : Transport scolaire - Annexe pacte financier et fiscal 2023-2026– Projet + délibération Partenariat Région - Correspondant défense - Modèle délibération PFF - Projet convention Réseau 11

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

3) Délibération et convention de partenariat avec la Région de l'accompagnement du transport scolaire

La délibération a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal pour que le maire signe la convention de partenariat relative à l'accompagnement du transport scolaire.

4) Délibération pacte financier et fiscal 2023 – 2026 avec la communauté des communes du Limouxin

La délibération du Pacte Financier et Fiscal 2023-2026 avec la communauté des communes du Limouxin est approuvée par le conseil municipal. Le maire fait remarquer que le document en question n'est plus à jour en raison de la modification apportée à la clé de répartition de l'IFER sur le photovoltaïque

5) Délibération désignant un correspondant défense

Réginald LOBJOIE, se propose pour être le correspondant défense.

6) Longère – état des procédures

Madame MARRE a donné son accord pour que la commune se porte acquéreur, par l'intermédiaire de l'EPFR, des immeubles A1062-A25(bâtiments) et A991 (terrain d'une surface de 5740 m²) pour la somme de 100K€.

La procédure pour acquérir les bâtiments de BERGER – CAVERIVIERE est en cours, les lettres recommandées ont été remise aux personnes concernées.

7) Fournitures eaux aux communes voisines

Une convention rédigée par Réseau 11 pour prendre en charge les travaux qui permettraient de distribuer aux communes d'ARQUES, CASSAIGNES, COUSTAUSSA, PEYROLLES et SERRES et de rémunérer Luc sur Aude des volumes d'eaux prélevés dans le forage de la commune, est proposée au conseil municipal qui en accepte le principe. Mr le Maire fait remarquer que sur ce sujet la solidarité joue à sens unique, puisque sur le dossier du raccordement nous avons reçu une fin de non-recevoir des communes voisines. Un courrier sera envoyé aux communes de Peyrolles et Coustaussa pour les alerter sur cet état de fait.

8) Programme artistes à suivre (19 au 21 mai)

La mairie mettra des locaux à disposition, pour que les 6 artistes retenus présentent leurs œuvres. Le conseil municipal demande que l'apéritif d'ouverture soit pris en charge par la mairie.

9) Fête de la Nature (dimanche 28 mai)

Pour la fête de la Nature il est prévu une sortie oiseaux, une sortie insecte, un atelier permaculture ainsi qu'un concert en fin d'après-midi. Un film est prévu à 20H ainsi qu'une observation des étoiles. Le samedi 27 mai, il y aura la fête des sorcières et sorciers à connotation médiévale, qui aura lieu toute la journée.

35 exposants seront présents ainsi qu'une partie de la compagnie médiévale et un conteur qui fera une conférence en tenue d'époque.

Des dégustations de vins naturels et autres animations seront organisées.....

10) Choix « 100 » spectacles pour la commune

Le 1^{er} spectacle aura lieu le 15 Avril ce sera une pièce tout public intitulée « Bizarre bizarre »

Le déroulé de la journée sera :

- atelier de 10h à 12h
- repas des artistes (pris en charge par l'organisateur)
- 14h installation des artistes et échauffement
- 17h représentation de la pièce

Un autre spectacle dont la date précise n'est pas arrêtée est prévu en septembre, Réginald va prendre contact avec la compagnie «ceux des étangs».

11) *Projet de convention avec la CC du Limouxin pour délégation de la gestion Eau-Assainissement à partir du 01-01-2026*

Un aménagement dans la loi 3DS permettra à la communauté des communes de déléguer la compétence de l'eau à la commune qui le souhaitera. La contrainte supplémentaire sera de faire accepter le budget de l'eau par la com-com.

Une proposition de loi est en cours au Sénat, ce qui permettrait de régler d'une façon simple ce problème.

12) *Projet ABC de la biodiversité*

La commune travaille avec l'association Herba venti qui doit faire une partie de l'inventaire de la flore et de la faune de Luc sur Aude.

L'office français de la biodiversité finance ce projet à 70% par ce qui coutera 7 à 8 000€ à la commune..
Accepté à l'unanimité.

13) *Projet SCIC atelier relais*

Le projet doit se faire dans la zone artisanale de Luc sur Aude avec des bâtiments qui seront dédiés à 2 types d'activités

- Culturel avec salle d'exposition, résidence d'artistes... avec un restaurant moyen/haut de gamme
- Un tiers lieu dans lequel la commune sera partie prenante et dont l'orientation sera la transition écologiste en milieu rural et qui pourra être équipé d'un Cabinet de téléconsultation. Monsieur le maire va demander au préfet une subvention qui permettra à la commune de prendre une participation dans la SCIC (porteuse du projet de tiers lieu) à hauteur d'un million d'Euro. Le conseil municipal demande à revoir les statuts de la SCIC avant de valider cette participation.

La société qui doit réaliser la SCIC a également un projet de production de granulés pour le chauffage, elle cherche également de nouveaux locaux pour la société NOVACTORY qui réalise des fixations pour les terrasses car les bâtiments qu'elle occupe dans la zone de « La plaine » à Quillan doivent être vendus. Monsieur le maire les a orientés vers les anciens bâtiments de la société Nougale et ceux de monsieur GAMBUS qui sont à vendre.

14) *Projet vidéo*

Le maire propose de faire un film qui permettra de conserver la mémoire du village en interviewant une dizaine de personnes.

Cette vidéo sera accessible sur le site internet de la commune. Une diffusion publique sera organisée au foyer de Luc sur Aude.

Le coût de cette prestation été estimé entre 2 300€ et 3 900€ mais Réginald LOBJOIE, se propose de faire cette prestation gracieusement.

15) Débat sur le PADD

Le PADD est la première phase du PLUI qui est repris après que le PLUI a été retoqué.
Le conseil prend note de cette nouvelle phase.

16) Prémption parcelles « plaine de l'Aude »

Michel CUCUILLERE possède des terrains agricoles en bord d'Aude que monsieur le maire pensait pouvoir préempter pour les louer à un maraicher.
Ces terres agricoles font partie d'un ensemble de 30Ha qui ont fait l'objet d'un compromis de vente et qui ne peuvent être dissociés.
L'idée de préempter est abandonnée pour ne pas mettre en péril le projet de vente d'ensemble

17) Questions diverses

- *Le SYADEN annonce que le fibrage du lotissement n'est pas possible en l'état car les câbles qui ont été tiré pour desservir la commune ne possède pas la capacité nécessaire pour permettre aux nouveaux habitants du lotissement du Pech des Possibles d'avoir accès à la fibre.
Un nouveau câble doit être tiré depuis Couiza. Les habitants du lotissement devraient pouvoir être reliés à la fibre d'ici un mois.*

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20H10.

Le secrétaire
Adjoint au maire

Dominique DROIT



Le Maire

Jean Claude Pons

